

Procès-verbal de la réunion du Comité Syndical

Jeudi 31 mars 2022

Centre d'Animation et de Loisirs – Ornans

Date de la convocation : 24/03/2022

Nbre de titulaires CD25 en exercice : 5 (25 voix)

Nbre de titulaires EPCIs en exercice : 25 (25 voix)

Présents titulaires	03	Présents titulaires	13
Présents suppléants prenant part au vote	00	Présents suppléants prenant part au vote	01
Présents suppléants ne prenant pas part au vote	00	Présents suppléants ne prenant pas part au vote	02
Absents représentés	00	Absents représentés	05

Nombre de suffrages exprimés : 34

L'an deux mille vingt-deux, le trente et un mars à dix-huit heures, le Comité syndical de l'EPAGE Haut-Doubs Haute-Loue, dûment convoqué, s'est réuni en séance au Centre d'Animation et de Loisirs à Ornans, sous la présidence de Monsieur Philippe ALPY.

Délégué(e)s prenant part au vote :

Collectivités	Délégué(e)s titulaires		Délégué(e)s suppléant(e)s	
Département du Doubs	Philippe ALPY	X	Claude DALLAVALLE	
	Béatrix LOIZON	X	Valérie MAILLARD	
	Florence ROGEBOS	X	Géraldine TISSOT TRULLARD	
	Thierry MAIRE DU POSET		Thierry VERNIER	
	Monique CHOUX	Excusée	Romuald VIVOT	Excusé
CC Montbenoît	Olivier BILLOT	X	Emeric GUINCHARD	X
	Pierre COMBE		Jean-Marie JOUILLE	Excusé
CC du plateau de Frasne et du val du Drugeon	Christian VALLET	X	Louis GIROD	Excusé
	Rémi DEBOIS	Excusé	Bernard BESCHET	Excusé
CC du Grand Pontarlier	Daniel DEFASNE	X	Lionel MALFROY	
	Nicolas BARBE	Excusé	Raphaël CHARMIER	
	Yves LOUVRIER	X	Jacques PRINCE	
	Jean-Marc GROSJEAN	X	Jean-Marc FAIVRE	
	Karine PONTARLIER	Exc. Proc. GROSJEAN J-M.	Gérard VOINNET	
CC des Lacs et Montagnes du Haut-Doubs	Claude LIETTA	Exc. Proc. ALPY P.	Jean-Luc MERCIER	Excusé
	Michel PEPE	Excusé	Jean-Bernard THERY	Excusé
	Clément PONCELET	Excusé	Patricia FAGIANI	
CC Altitude 800	Aurélien DORNIER	Excusé	Éric BOURGEOIS	Excusé
CC Portes du Haut Doubs	Gérard Faivre	Exc. Proc. GRENIER J-C.	Thierry DEFONTAINE	
CC Arbois Poligny Salins	Bernard LAUBIER	X	Catherine BOHEME	Excusée
	Serge MARTINS	Excusé	Bernard BRUNEL	
CC Val de Morteau	Jean-Pierre FRIGO	X	Michel JAMES	
	Cédric BOLE	Exc. Proc. FRIGO J-P.	Dominique MOLLIER	Excusée
	Catherine ROGNON	Exc. Proc. FADIN K.	Jean-Louis MOUGIN	
	Kévin FADIN	X	Bernard JACQUET	Excusé
CC Loue Lison	Jean-Claude GRENIER	X	Henri BARBET	
	Claude CURIE	X	Bernard HUOT-MARCHAND	X
	Laurence BREUILLOT	X	Vincent MARGUET	
	Marc JACQUOT	X	Yves MOUGIN	X
	Christophe JOUVIN	X	Pierre MAIRE	

Secrétaire de séance : Jean-Claude GRENIER

TABLE DES MATIERES

1)	Approbation du PV de compte -rendu du 08 mars 2022	1
2)	– Finances – BP 2022	1
1.	Budget Général.....	1
a.	Compte de Gestion 2021.....	1
b.	Compte Administratif 2021	1
c.	Affectation résultat	2
d.	Budget primitif 2022.....	2
e.	Cotisations EPCI- Département	3
2.	Budget Annexe LIFE TOURBIERES.....	4
a.	Compte de Gestion 2021.....	4
b.	Compte Administratif 2021	4
c.	Affectation résultat	5
d.	Budget primitif 2022.....	5
3)	Ressources humaines	6
1.	Participation à la protection complémentaire	6
2.	Tickets restaurants	6
3.	Evolution des postes partagés avec la Communauté de Communes Frasne Dugeon intervenant sur les Réserves	7
4.	Tableau des emplois.....	8
4)	Etude hydraulique sur le Doubs dans sa traversée de Pontarlier et Doubs.....	9
5)	Questions diverses	10

Le Président souhaite la bienvenue aux participants et aux membres Délégué(e)s présent(e)s.

Avant de commencer la séance, l'équipe de l'EPAGE présente un diaporama de bilan des actions de l'année 2021.

Le Président s'assure que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

1) Approbation du PV du 08 mars 2022

Les membres du Comité Syndical sont amenés à approuver le compte rendu du Comité syndical du 08 mars 2022.

Aucune remarque n'est formulée, le Comité syndical approuve à l'unanimité le Procès-verbal du 08 mars 2022.

2) – Finances – BP 2022

1. Budget Général

a. Compte de Gestion 2021

Monsieur Jean-Claude GRENIER, 1^{er} Vice-Président, indique que le compte de gestion 2021 du Budget général, du Receveur de la Trésorerie d'Ornans, est en conformité avec les résultats de clôture 2021. Celui-ci est soumis à l'approbation du Comité syndical. Il signale que le compte de gestion est consultable sur demande.

L'exposé étant entendu, Monsieur Jean-Claude GRENIER, 1^{er} Vice-Président, propose de passer au vote.

Résultat du vote :

Pour : 34

Contre : 00

Abstention : 00

Délibération n°307 : Le Comité syndical entend et arrête à l'unanimité le compte de gestion 2021 du Budget Général, en fonctionnement et en investissement.

b. Compte Administratif 2021

Monsieur le Président quitte la salle.

Monsieur Olivier BILLOT, Vice-Président en charge des Finances, présente les résultats de clôture pour l'année 2021 du Budget général qui font apparaître les éléments synthétiques du compte administratif 2021 et des résultats à affecter :

Fonctionnement	Budget 2021	Réalisé 2021
Dépenses	2 131 735,00 €	1 271 664,07 €
Recettes	2 131 735,00 €	1 511 999,53 €
Solde 2021		240 335,46 €

Excédent antérieur à reporter	92 255,08 €
Résultat à affecter 2022	332 590,54 €

Investissement	Budget 2021	Réalisé 2021	Restes à réaliser 2021
Dépenses	3 614 858,00 €	1 372 625,22 €	724 968,52 €
Recettes	3 614 858,00 €	1 120 456,98 €	446 210,79 €
Solde 2021		-252 168,24 €	-278 757,73 €

Résultat 2021 investissement	-252 168,24 €
Excédent antérieur à reporter	1 139 395,42 €
Excédent à reporter en 2022	887 227,18 €
Solde des restes à réaliser	-278 757,73 €
Besoin financement 2022	-608 469,45 €

L'exposé étant entendu, Monsieur Olivier BILLOT, laisse la parole à Monsieur Jean-Claude GRENIER, 1^{er} Vice-Président, qui propose de passer au vote.

Résultat du vote :

Pour : 28

Contre : 00

Abstention : 00

Délibération n°308 : Le Comité syndical approuve à l'unanimité, le compte administratif 2021, en fonctionnement et en investissement.

c. Affectation résultat

Monsieur Olivier BILLOT, Vice-Président en charge des Finances, informe que les deux sections investissement et fonctionnement sont en excédent. Il est proposé d'affecter les excédents en recette de fonctionnement et d'investissement en 2022.

L'exposé étant entendu, le Président propose de passer au vote.

Résultat du vote :

Pour : 34

Contre : 00

Abstention : 00

Délibération n°309 : Le Comité Syndical se prononce favorablement, à l'unanimité, sur l'affectation des résultats suivants, au budget primitif 2022 :

- **332 590,54 € d'excédent de fonctionnement à affecter en recette de fonctionnement (R002)**
- **887 227,18 € d'excédent d'investissement à affecter en recette d'investissement (R001)**

d. Budget primitif 2022

Monsieur Olivier BILLOT, Vice-Président en charge des Finances présente le budget primitif 2022 construit à partir des orientations budgétaires débattues le 8 mars dernier.

Il s'équilibre, en dépenses/recettes :

- En investissement, à hauteur de 2 668 967.52 €
- En fonctionnement, à hauteur de 2 451 292.49 €

L'exposé étant entendu le Président propose de passer au vote.

Résultat du vote :

Pour : 34

Contre : 00

Abstention : 00

Délibération n°310 : Le Comité Syndical, à l'unanimité, approuve le Budget Primitif 2022 du Budget Général, en investissement et en fonctionnement.

e. Cotisations EPCI- Département

Monsieur le Président rappelle l'article 8-2 des statuts de l'EPAGE Haut-Doubs Haute-Loue définissant la répartition des participations statutaires :

- Participation du Département :
 - o 60 % des dépenses d'investissement de l'EPAGE, hors volet Prévention des inondations,
 - o 40 % des dépenses de fonctionnement, ramenées au prorata de la population DGF de la part du bassin versant du Doubs, soit 94,4 %.
- Participation des EPCI membres :
 - o Pour l'EPCI du Jura : 5,6 % des dépenses d'investissement et de fonctionnement,
 - o Pour les EPCI du Doubs : la participation globale s'élève à 40 % des dépenses d'investissement et 60 % des dépenses de fonctionnement des 94,4 % mentionnés à l'alinéa relatif à la participation du Département.

En fonction des éléments présentés, les participations prévisionnelles 2022 seraient les suivantes :

Participations	2022 fct	2022 invt	Cotisation 2022 totale
Département du Doubs	268 429,29 €	70 449,35 €	338 874,64 €
CC Loue Lison	110 419,71 €	15 270,93 €	125 690,63 €
CC Frasne Drugeon	38 075,76 €	5 265,84 €	43 341,60 €
CC Altitude 800	35 900,00 €	4 964,93 €	40 864,93 €
CC Val de Morteau	96 277,28 €	13 315,04 €	109 592,32 €
CC Portes du Haut Doubs	37 531,82 €	5 190,61 €	42 722,43 €
CC Lacs et Montagnes du Haut Doubs	59 833,34 €	8 274,89 €	68 108,22 €
CC Grand Pontarlier	130 001,53 €	17 979,07 €	147 980,60 €
CC Montbenoît	35 900,00 €	4 964,93 €	40 864,93 €
CC Arbois Poligny Salins	50 018,27 €	8 969,41 €	58 987,68 €

L'exposé étant entendu, le Président propose de passer au vote.

Résultat du vote :

Pour : 34

Contre : 00

Abstention : 00

Délibération n°311 : Le Comité Syndical, à l'unanimité, se prononce favorablement sur les montants des participations 2022 des membres de l'EPAGE Haut Doubs Haute Loue, énoncés ci-dessus.

2. Budget Annexe LIFE TOURBIERES

a. Compte de Gestion 2021

Monsieur Jean-Claude GRENIER, 1^{er} Vice-Président, indique que le compte de gestion 2021 du Budget Annexe LIFE TOURBIERES, du Receveur de la Trésorerie d'Ornans, est en conformité avec les résultats de clôture 2021. Celui-ci est soumis à l'approbation du Comité syndical. Il signale que le compte de gestion est consultable sur demande.

L'exposé étant entendu, Monsieur Jean-Claude GRENIER, 1^{er} Vice-Président, propose de passer au vote.

Résultat du vote :

Pour : 34

Contre : 00

Abstention : 00

Délibération n°312 : Le Comité syndical entend et arrête à l'unanimité le compte de gestion 2021 du Budget Annexe LIFE TOURBIERES, en fonctionnement et en investissement.

b. Compte Administratif 2021

Monsieur le Président quitte la salle.

Monsieur Olivier BILLOT, Vice-Président en charge des Finances, présente les résultats de clôture 2021 du Budget Annexe LIFE TOURBIERES, qui font apparaître les éléments suivants :

Fonctionnement	Budget 2021	Réalisé 2021
Dépenses	1 280 328,00 €	75 820,09 €
Recettes	1 268 421,00 €	714 272,83 €
Solde 2021		638 452,74 €

Excédent antérieur à reporter	0,00 €
Résultat à affecter 2022	638 452,74 €

Investissement	Budget 2021	Réalisé 2021	Reste à Réaliser 2021
Dépenses	2 348 992,00 €	1 428 611,73 €	3 059,53 €
Recettes	2 348 992,00 €	667 305,18 €	0,00 €
Solde 2021		-761 306,55 €	-3 059,53 €

Résultat 2021 investissement	-761 306,55 €
Déficit antérieur à reporter	-263 211,70 €
Déficit 2021 à inscrire	-1 024 518,25 €
Solde des restes à réaliser	-3 059,53 €
Besoin financement 2022	1 027 577,78 €

L'exposé étant entendu, Monsieur Olivier BILLOT, laisse la parole à Monsieur Jean-Claude GRENIER, 1^{er} Vice-Président, qui propose de passer au vote :

Résultat du vote :

Pour : 28

Contre : 00

Abstention : 00

Délibération n°313 : Le Comité syndical approuve à l'unanimité, le compte administratif 2021 du Budget Annexe LIFE TOURBIERES, en fonctionnement et en investissement.

c. Affectation résultat

Monsieur Olivier BILLOT, Vice-président en charge des Finances, rappelle les résultats du compte administratif et informe que compte tenu du besoin de financement 2022 (1 027 577.78 €), l'excédent de fonctionnement 2021 (638 452.74 €) devra être affecté intégralement au compte 1068 en recette d'investissement sur le BP 2022.

L'exposé étant entendu, le Président propose de passer au vote.

Résultat du vote :

Pour : 34

Contre : 00

Abstention : 00

Délibération n°314 : Le Comité syndical se prononce favorablement, à l'unanimité, sur l'affectation des résultats suivants, au budget primitif du Budget Annexe LIFE TOURBIERES 2022 :

- **638 452.74 € d'excédent de fonctionnement à affecter en recette d'investissement (R1068)**
- **1 024 518.25 € de déficit d'investissement à affecter en dépenses d'investissement (D001)**

d. Budget primitif 2022

Monsieur Olivier BILLOT, Vice-Président en charge des Finances, indique que l'année 2021 était la dernière année du programme LIFE Tourbières du Jura et présente le budget primitif 2022 construit à partir des orientations budgétaires débattues le 08 mars 2022.

Il rappelle que l'ensemble des opérations est terminé, en revanche, du fait du décalage de versement du FCTVA à N+2 et des prêts court terme contractés pour faire face à ce décalage, il conviendra de conserver le budget annexe LIFE en 2022 et 2023.

Le Budget Primitif Annexe LIFE 2022 s'équilibre ainsi, en dépenses/recettes :

- En investissement, à hauteur de 232 451.85 €
- En fonctionnement, à hauteur de 864 366.09 €.

L'exposé étant entendu, le président propose de passer au vote.

Résultat du vote :

Pour : 34

Contre : 00

Abstention : 00

Délibération n°315 : Le Comité syndical approuve, à l'unanimité, le budget primitif 2022 du Budget Annexe LIFE TOURBIERES, en fonctionnement et en investissement.

3) Ressources humaines

1. Participation à la protection complémentaire

Pour donner suite à la volonté des élus de l'EPAGE d'adhérer au contrat groupe de complémentaire santé, il est proposé d'appliquer la même participation que la Communauté de Communes Frasne Drugeon. A savoir une prise en charge de 50 % de la cotisation de l'agent pour la formule 3 la plus élevée du contrat et par tranche d'âge.

Soit :

- Agent – 30 ans : 23 €
- Agent – 50 ans : 33 €
- Agent + 50 ans : 41 €

Le comité technique du Centre de gestion a rendu un avis favorable en date du 08 mars 2022. Les crédits sont inscrits au budget 2022.

L'exposé étant entendu, le Président propose de passer au vote.

Résultat du vote :

Pour : 34

Contre : 00

Abstention : 00

Délibération n°316 : le Comité syndical se prononce favorablement et à l'unanimité :

- **Valide la mise en place de la participation à la protection complémentaire tel qu'énoncée ci-dessus à compter du 01/04/2022,**
- **Autorise le Président à signer tous les documents correspondants.**

2. Tickets restaurants

Afin de rendre la structure plus attractive, il est proposé de mettre en place un avantage social sous la forme de tickets restaurants.

La valeur faciale ne doit pas dépasser 5.62 € de participation de la structure pour être exonérée de charges sociales et un titre restaurant doit être délivré par jour travaillé y compris en télétravail. Toutes les absences et congés doivent être déduits.

Il existe deux formats proposés :

- carte rechargeable
- carnet papier

Les frais de gestion de 1% sur le volume commandé sont identiques peu importe le format. Cependant les frais d'envoi de 13.20 € s'appliqueront une seule fois pour une durée de 4 ans pour la carte au lieu de chaque mois pour le format papier. Il est donc proposé de choisir le format carte rechargeable.

Coût annuel pour 17 agents pour une valeur faciale de 10 € et une participation de 50 % de l'EPAGE :

216 jours travaillés (congrés et RTT déduits) * 17 agents * 5 € = 18 360,00 €

Frais de gestion : 1%*(216 jours *17 agents *10 euros) = 367,20 €

Frais d'envoi : 13,20 €

TOTAL : 18 740,40 €

Le comité technique a rendu un avis favorable en date du 08 mars 2022. Les crédits sont inscrits au budget 2022.

À la demande de salariés, une revalorisation du montant de la valeur faciale et du niveau de participation de l'EPAGE HDHL ont été décidés. Le nouveau montant du ticket sera de 8,00 € avec une participation à hauteur de 60 % de l'EPAGE HDHL.

L'exposé étant entendu, le Président propose de passer au vote.

Résultat du vote :

Pour : 34

Contre : 00

Abstention : 00

Délibération n°317 : le Comité syndical se prononce favorablement et à l'unanimité :

- Valide la mise en place des tickets restaurants tel qu'énoncé ci-dessus,
- Autorise le Président à signer tous les documents correspondants.

3. Evolution des postes partagés avec la Communauté de Communes Frasne Dugeon intervenant sur les Réserves

Pour donner suite à la démission du technicien RNR au 08/04/2022, il a été envisagé avec la Communauté de Communes Frasne Dugeon de réorganiser les postes partagés entre les deux structures. Pour rappel deux postes sont partagés :

- Conservatrice RNR : 60 % EPAGE – 40 % CFD

- Technicien RNR : 70 % EPAGE – 30 % CFD.

Il est proposé de supprimer le poste de technicien au sein de l'EPAGE et de reprendre à temps plein le poste de conservatrice. La CFD reprendra à temps plein le poste de technicien.

Le comité technique a rendu un avis favorable en date du 08 mars 2022.

L'exposé étant entendu, le Président propose de passer au vote.

Résultat du vote :

Pour : 34

Contre : 00

Abstention : 00

Délibération n°318 : le Comité syndical se prononce favorablement et à l'unanimité :

- Valide la suppression d'un emploi de technicien à 0.70 ETP à compter du 01/05/2022,
- Valide la modification d'un emploi existant d'ingénieur en le passant de 0.60 à 1 ETP,
- Autorise le Président à signer tous les documents correspondants.

4. Tableau des emplois

Par suite de cette suppression d'emploi, il convient de modifier le tableau des emplois créé lors du Comité du 22/03/2021 comme suit :

Grade	Cat.	Temps travail	Missions	Statut	ETP
Administration					
Adjoint administratif	C	35h00	Secrétariat/ressources humaines site Loue	Titulaire	1
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	C	35h00	Secrétariat/comptabilité site Haut Doubs	Titulaire	1
Pôle Animation protection ressource en eau					
Ingénieur	A	35h00	Chargé mission animation SAGE Haut Doubs Haute Loue	Non-Titulaire /CDD	1
Ingénieur	A	35h00	Chargé mission contrat rivière Haut Doubs Loue	Non-titulaire Contrat de projet	1
Pôle Milieux Naturels					
Ingénieur	A	35h00	Chargée de mission Natura 2000 de Malpas et La Cluse et Mijoux, animation de sites N2000 de Malpas, la Cluse et Mijoux et du Drugeon, réalisation d'actions programme LIFE	Non-Titulaire / CDI	1
Ingénieur	A	35h00	Chargé de mission Natura 2000 Loue Lison	Titulaire	1
Ingénieur	A	35h00	Chargé de mission Natura 2000 Loue Lison et trame verte et bleue Loue Lison	Non-Titulaire/ CDD	1
Ingénieur	A	21h00	Conservateur RNR Frasne Bouverans et Seigne des Barbouillons	Non-Titulaire/ CDD	1
Adjoint technique principal de 2 nd classe	C	35h00	Technicien en milieux naturels et milieux aquatiques	Titulaire	1
Pôle Milieux aquatiques/rivières					
Ingénieur	A	35h00	Animateur Agro-environnement et foncier	Non titulaire/Contrat de projet	1
Ingénieur	A	35h00	Chargé de mission rivières : Etudes, travaux d'aménagement et actions de réhabilitation des cours d'eau	Titulaire	1

Attachée de conservation	A	35h00	Chargé de mission milieux naturels - LIFE - Natura 2000 : Animation des sites Natura 2000 et gestion des zones humides	Titulaire	1
Ingénieur	A	35h00	Chargé de mission milieux aquatiques	Titulaire	1
Technicien principal 2 ^{ème} classe	B	35h00	Technicien de rivière	Titulaire	1
Technicien	B	35h00	Technicien de rivière Loue	Non-Titulaire/CDD	1
Technicien	B	35h00	Technicien de rivière Haut Doubs	Titulaire ou contractuel	1

L'exposé étant entendu, le Président propose de passer au vote.

Résultat du vote :

Pour : 34

Contre : 00

Abstention : 00

Délibération n°319 : le Comité syndical est favorable et à l'unanimité :

- **Adopte le tableau des effectifs, tel que présenté ci-dessus à compter du 01/05/2022,**
- **Autorise le Président à signer tout document relatif à ce dossier.**

4) Etude hydraulique sur le Doubs dans sa traversée de Pontarlier et Doubs

Les communes de Doubs et Pontarlier ont fait l'objet de plusieurs classements en catastrophe naturelle liés aux inondations du Doubs. Le site est compris dans le périmètre du Plan de prévention des risques d'inondation (PPRI) du Doubs amont, approuvé en 2016. Le Doubs dans le secteur de Pontarlier et Doubs traverse les agglomérations et son profil est largement artificialisé.

Afin de définir précisément les enveloppes de crues dans le secteur, modéliser l'impact de points particuliers (passerelles, merlons, remblais...) et de définir d'éventuels aménagements contribuant à réduire le risque d'inondation de secteurs urbanisés, l'EPAGE Haut-Doubs Haute-Loue a procédé à une consultation pour la réalisation de l'étude « Modélisation hydraulique du Doubs du Pont des Rosiers à la confluence avec le Drugeon. Communes de Pontarlier et de Doubs (25).

Le montant prévisionnel de l'étude est de 80 000,00 € HT.

L'offre a été publiée sur la plateforme klekoon.com le 15 février 2022 pour une date limite de remise des offres le 17 mars 2022 à 12h00. Depuis ce dépôt, 21 retraits de dossiers sont recensés (7 dossiers identifiés et 14 anonymes).

A la date limite de remise des offres, 1 seule offre a été déposée (0 excusées).

Le bureau d'études **Prolog Ingénierie** a déposé une offre pour un montant de 79 650,00 € HT (95 580,00 € TTC). L'analyse du mémoire technique, des références et des moyens humains et techniques mis en œuvre semblent être en adéquation avec la prestation demandée.

L'exposé étant entendu, le Président propose de passer au vote.

Résultat du vote :

Pour : 34

Contre : 00

Abstention : 00

Délibération n°320 : le Comité syndical, à l'unanimité :

- **Décide de retenir le bureau d'études PROLOG INGENIERIE pour un montant de 79 650,00 € HT (95 580,00 € TTC),**
- **Autorise le Président à signer et notifier le marché ainsi que tout document correspondant.**

5) Questions diverses

Le Président adresse, au nom de l'EPAGE, de forts remerciements à Messieurs Louis COLLIN et Guillaume CANOVA qui quittent l'établissement pour tout le travail qu'ils ont pu accomplir le temps de leur présence. Il salue les qualités professionnelles et personnelles de chacun puis leur souhaite de vivre de nouvelles belles et bonnes aventures à l'avenir.

Le Président lève la séance.

Le Président de l'EPAGE
Haut-Doubs Haute-Loue
Philippe ALPY

